

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017**

Le trois octobre deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le vingt-six septembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques LAFFONT, Maire.

**Etaient présents :** MM. LAFFONT, BRUYAS, CHAVAREN, PHILIPPON B., LUROL, ROUSSET, GALOIS, NICOLAS, PICARD, STURM, MULLER, FORISSIER, LIMOUZIN, MOULEYRE, THOMAS

**Etaient absents excusés :** Mr ENJOLRAS, Mr MICHEL (a donné procuration à Mme CHAVAREN), Mme SABOT (a donné procuration à Mr LAFFONT)

**Était absente :** Mme REOCREUX

**Secrétaire :** Mr LUROL

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013 la commune a acheté à la famille Galland la parcelle cadastrée section A 1245, située au lieu-dit « la Farge » et la moitié indivise d'une cour, parcelle A 1244, d'une superficie de 61 m<sup>2</sup>.

Il ajoute que la maison qui était située sur la parcelle A 1245 a été démolie et que la propriétaire de l'autre moitié indivise de la parcelle A 1244 aimerait que la commune lui cède sa part de l'indivision.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de céder, pour l'euro symbolique, sa part de l'indivision sur la parcelle A 1244 à Mme GRANGE née CHAVAND Andrée, propriétaire de la parcelle A 1243 et de l'autre moitié indivise de la parcelle A1244

Précise que tous les frais liés à cette cession seront à la charge de Mme GRANGE née CHAVAND Andrée.

Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que la commission culture va proposer, à la salle des fêtes, le 4 novembre 2017 le concert ODLATSA qui figure au catalogue de la saison culturelle départementale « de villes... en villages ».

A cette occasion il propose de créer une régie de recettes temporaire pour encaisser les entrées à ce spectacle et les consommations à la buvette.

Il précise qu'il convient également de fixer les tarifs de ces entrées et de ces consommations.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve les propositions du Maire

Autorise la création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des entrées et des consommations à la buvette

Autorise le Maire à nommer, après avis du Receveur Municipal, un régisseur de recettes et un suppléant pour cette régie

Fixe les tarifs comme suit :

Entrée plein tarif : 10 €

Entrée tarif réduit pour les 12 – 18 ans : 6 €

Entrée gratuite pour les – de 12 ans

Verre de bière : 1,50 €

Verre de jus d'orange : 1 €

### **Même séance**

Monsieur le Maire fait part du projet d'achat mutualisé avec la commune de Cuzieu d'un laser rotatif GRL. Il présente d'une part la proposition de la société BERTHET, pour un laser rotatif GRL 500HV Professional de la marque BOSCH avec trépied et mire pour un montant de 999,08 € HT et d'autre part le projet de convention financière pour cet achat mutualisé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'achat de ce laser rotatif GRL 500 HV Professional pour un montant total de 999,08 € HT
- S'engage à payer à la commune de Cuzieu la moitié du total HT de la facture correspondante
- Approuve la convention pour l'acquisition et l'utilisation mutualisée de ce laser
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signer

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que 56 élèves des trois classes de CM1 et CM2 de l'école publique devraient partir en classe découverte au centre d'accueil de La Traverse, au Bessat les 16, 17 et 18 mai 2018. Cette classe découverte aurait pour thème « météo, vents et astres », ce dernier s'intégrant dans le programme de sciences et technologie du cycle III.

Monsieur le Maire présente le programme de cette sortie et ajoute que le Département peut apporter, pour ces départs en classes découvertes, une aide financière de 10 € par jour et par élève, sous réserve d'une participation minimum de la commune de 100 € par classe et par séjour.

Ouï cet exposé et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Reconnait l'intérêt pédagogique de cette classe découverte et approuve le projet présenté
- Décide d'accorder une subvention de 300 € à l'école publique (soit 100 € par classe concernée)
- Demande au Département de bien vouloir cofinancer ce projet en accordant une subvention au titre de l'aide au départ en classes découvertes.

Le Maire,  
Jacques LAFFONT